



CMAE



CÉA



PNUE

Distr. : générale
8 mars 2010

Français
Original : anglais

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Deuxième session extraordinaire sur le changement climatique
Copenhague, 15-16 décembre 2009

Rapport de la deuxième session extraordinaire sur le changement climatique

Introduction

1. La Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) a tenu sa deuxième session extraordinaire sur le changement climatique au Bella Centre à Copenhague les 15 et 16 décembre 2009.

I. Ouverture de la session

2. La session a été ouverte le mardi 15 décembre 2009 par Mme Buyelwa P. Sonjica, Ministre de l'eau et de l'environnement de l'Afrique du Sud et Présidente de la CMAE, qui a souhaité la bienvenue aux participants.

A. Participation

3. La session a rassemblé des représentants des pays membres suivants de la CMAE : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Swaziland, Tchad, Togo, Zambie, Zimbabwe.

4. Ont également participé à la session des représentants des organismes ci-après : Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE); Commission économique pour l'Afrique de l'ONU; Commission de l'Union africaine; Communauté de développement de l'Afrique australe; Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

5. La liste complète des participants figure à l'annexe II du présent rapport.

B. Bureau

6. La session était présidée par Mme Sonjica.

C. Adoption de l'ordre du jour

7. La Conférence a adopté l'ordre du jour ci-après, établi à partir de l'ordre du jour provisoire préparé par le secrétariat de la CMAE :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :

- a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux.
 3. Exposé du Secrétaire de la CMAE sur les objectifs de la session.
 4. Exposé du président du groupe de négociateurs africains sur l'état des négociations sur les changements climatiques et sur la position de négociation commune de l'Afrique.
 5. Délibérations et adoption de la position de négociation commune de l'Afrique actualisée et des principaux messages politiques.
 6. Modalités d'engagement du segment de haut niveau de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à sa quinzième session et de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa cinquième session.
 7. Examen et adoption d'un projet de décision sur la poursuite des travaux de la CMAE sur les changements climatiques en Afrique.
 8. Clôture de la session.
8. Des éclaircissements ont été demandés sur la disponibilité d'un rapport actualisé sur les négociations et la position commune de l'Afrique par les ministres d'informations à leurs chefs d'État. La Présidente a demandé que ces deux questions soient inscrites au titre du point 6 de l'ordre du jour.

D. Organisation des travaux

9. Le Secrétaire de la CMAE a expliqué l'organisation des travaux, dont un plan avait été distribué avant la session par courrier électronique. Il a attiré l'attention sur les documents de travail principaux de la session en insistant sur leur contenu et il a passé brièvement en revue les questions principales au titre des points 2 à 9 de l'ordre du jour.

II. Exposés des experts

10. Le représentant du Soudan, s'exprimant à titre de président du Groupe des 77, a noté et salué les efforts déployés par le groupe de négociateurs africains, le Groupe des 77 et les coordonnateurs. Soulignant que l'Afrique était l'un des continents les plus vulnérables et, en conséquence, sérieusement exposée aux effets des changements climatiques, il a indiqué que les négociations de Copenhague offraient à l'Afrique la possibilité d'exposer les préoccupations du continent. Des incohérences dans les négociations se dégageaient déjà clairement comme le montrait la manière dont les pays développés évitaient de consentir des concessions. L'Afrique devait être patiente et préserver sa solidarité. Elle devait néanmoins continuer d'agir judicieusement compte tenu de la présentation possible de positions et de négociations de dernière minute et inattendues. Il a exhorté les représentants à appuyer pleinement les efforts du Groupe des 77 et de la Chine.

11. La Présidente, s'exprimant à titre de Présidente de la CMAE, a noté que l'Afrique possédait un atout unique, étant le seul continent doté d'une position commune sur la question. Cette position guidait les négociateurs africains. L'Afrique était également forte étant donné que le Groupe des 77 était présidé par le Soudan, pays africain, alors que l'Afrique du Sud faisait partie du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention-cadre sur les changements climatiques. Elle a conseillé aux ministres de tirer avantage de ces forces afin de promouvoir ce qui était bon pour l'Afrique, considérant ces possibilités comme un pouvoir que l'Afrique devait exploiter de façon positive et stratégique dans l'intérêt du continent.

12. La Commissaire de l'Union africaine a remercié le Secrétariat de la CMAE d'avoir organisé la réunion et a félicité le groupe de négociateurs africains pour son excellent travail technique. Les efforts soutenus du groupe devaient être dûment notés, son travail productif ayant assuré le succès de la réunion. Les ministres africains devaient maintenant faire valoir la position commune de l'Afrique. Les négociateurs devaient donc impérativement informer les ministres de façon adéquate sur l'évolution de la situation depuis la réunion de Bali en 2007 jusqu'à ce jour, pour qu'ils puissent à leur tour communiquer ces informations à leurs chefs d'État. Demandant des efforts continus pour promouvoir la position commune de l'Afrique et prenant acte de la solidarité et de l'unité du continent, elle a noté que l'Afrique s'était constamment exprimée d'une seule voix; elle devait continuer d'agir ainsi tout au long du processus de négociation de Copenhague et au-delà.

13. La Commissaire a rappelé également que, lors de sa treizième session ordinaire, en juillet 2009, l'Assemblée de l'Union africaine avait créé le Comité des Dix, composé de chefs d'État africains sélectionnés. Le Comité avait renforcé les consultations sur le processus lié au changement climatique. Elle a toutefois insisté sur la nécessité d'un soutien technique pour le Comité et a réaffirmé que l'Afrique pouvait, en s'exprimant d'une même voix, obtenir des engagements utiles pour le continent. Elle a précisé que son bureau restait à la disposition des ministres pour fournir le soutien nécessaire et a informé les représentants que M. Meles Zenawi, Premier Ministre éthiopien, dirigerait le Comité au nom des chefs d'État et des gouvernements africains.

14. Le Ministre algérien de l'environnement, président du groupe des négociateurs africains, a salué le soutien accordé au président et au groupe, soulignant les heures considérables travaillées par l'équipe technique jusqu'à tard dans la nuit. Il a félicité la Commissaire de l'Union africaine pour les installations mises à la disposition des experts afin de leur permettre de travailler d'une manière efficace, efficiente et en temps utile. Il a souligné que la position africaine était dynamique et, pour cette raison, mouvante. Même s'il s'agissait d'une position commune, elle continuait d'évoluer. Il a prié instamment les représentants de ne pas perdre de vue le fait que la position était souple et fondée à la fois sur l'unité de l'Afrique et sur sa solidarité avec d'autres groupes comme le Groupe des 77 et les groupes de pays partageant les mêmes vues. Il a également rappelé que la position commune de l'Afrique avait été acceptée par le Groupe des 77 et la Chine.

15. En ce qui concerne le principe d'équité, le président du groupe des négociateurs africains a fait valoir que la position africaine se fondait sur l'équité en reconnaissance du principe de la responsabilité historique, sur lequel l'Afrique s'appuyait pour obtenir une indemnisation. Cette position se basait sur les principes de responsabilités communes, mais différenciées, tandis que la position commune de l'Afrique était guidée dans ce processus par la vision partagée du continent. S'agissant du résultat à deux volets, il a indiqué que les négociateurs africains s'attendaient à deux décisions de nature juridique : l'une sur le Protocole de Kyoto et l'autre sur les mesures à long terme. Le contenu du Protocole avait changé et certains éléments seraient, en conséquence, difficiles pour les Parties n'ayant pris aucune mesure pour mettre en œuvre le Protocole.

16. Le président du groupe des négociateurs africains a soutenu que l'adaptation était l'enjeu le plus important : l'Afrique étant le continent le plus vulnérable aux effets néfastes sur l'environnement, elle serait frappée de plein fouet par les changements et les variations climatiques. En ce qui concerne la question de la sécurité alimentaire (pour laquelle environ 13 secteurs prioritaires avaient été identifiés, y compris l'eau, l'énergie et l'agriculture), l'Afrique devait se préparer pour l'adaptation. Dans le cas de l'Afrique, l'atténuation s'avérerait une opération totalement différente de celle requise pour les pays développés. En conséquence, elle devait être pleinement viable, durable et pourvue de ressources considérables, y compris d'un financement.

17. S'agissant de la question des ressources, le président du groupe des négociateurs africains a souligné que l'Afrique avait besoin de nouvelles ressources. À cet égard, il a attiré l'attention sur le cadre élaboré par le Groupe des 77. Il a cependant souligné qu'il fallait moderniser et ajuster les mécanismes de financement afin de les rendre justes, équitables, gérables et accessibles.

18. Il a par ailleurs signalé que la technologie permettrait la démocratisation à diverses échelles – pays par pays et région par région – en veillant à ce que les domaines d'excellence soient renforcés. L'Afrique ne renoncerait pas à sa position devant des tentatives visant, pour ainsi dire, à « tuer » le Protocole de Kyoto, car l'instrument représentait la base sur laquelle les gouvernements fondaient leurs mandats. L'Afrique avait mis au point des chiffres pour la période 2020-2050, comme indiqué dans le rapport d'Alger et n'accepterait pas d'informations erronées ni de déclarations trompeuses de toute part. L'Afrique était déterminée à se faire respecter et voulait peser dans la balance. Elle ne souhaitait pas engendrer la peur; cependant, il était évident que d'autres Parties voulaient créer une division.

19. Le président du groupe des négociateurs africains a demandé aux ministres de se rappeler que, bien qu'uni, le continent n'était pas homogène. Une compréhension et une prise de conscience claires de ce qui avait réuni le continent étaient essentielles afin d'empêcher toute division orchestrée. Il a réitéré l'importance du soutien fourni par différentes Parties. Ce dernier était essentiel pour permettre à l'Afrique de progresser d'une manière irréversible. Une fois de plus, il a attiré l'attention sur la question des changements soudains dans les tactiques de négociation en matière de langage, de transparence et d'alliances et a insisté sur le fait que de tels changements devaient être perçus comme de simples tactiques de diversion. Il a demandé le calme et l'attention pour contrer leurs effets.

20. La Présidente a informé les ministres de l'état des négociations à Copenhague. Elle a noté que le lundi 13 décembre 2009, les négociations avaient finalement rendu possible la révision de l'ordre du jour et l'inclusion d'une discussion sur les deux volets. À cette fin, deux facilitateurs avaient été nommés (l'un désigné par le Nord et l'autre par le Sud). Le mardi 14 décembre 2009 avait été établi comme date butoir pour rendre compte de la discussion. La présentation de deux rapports distincts sur le Protocole de Kyoto et le Plan d'action de Bali serait suivie d'une séance plénière. Elle a attiré l'attention sur l'entente selon laquelle aucun accord ne serait conclu en l'absence d'un consensus entre toutes les parties.
21. En ce qui concerne le groupe africain, la Présidente a précisé que les ministres présenteraient les rapports au Comité des Dix. Ce dernier les présenterait ensuite à leur chef de délégation, le Premier Ministre éthiopien. La réunion de haut niveau rassemblerait les représentants sélectionnés par le Premier Ministre parmi les chefs d'État.
22. On s'attendait à ce que des documents soient établis sur les deux volets – le Protocole de Kyoto et le Plan d'action de Bali – ainsi qu'un programme défini, afin d'assurer une base pour l'exécution de mesures précises après la quinzième session de la Conférence des Parties.
23. Le représentant de l'Éthiopie a réitéré que l'Afrique, quoiqu'unie, faisait déjà l'objet de pressions considérables qui pourraient aisément diviser le continent si les membres ne faisaient pas preuve de vigilance. L'Afrique était le continent le plus vulnérable aux effets des changements climatiques. Pourtant, elle méritait d'être la plus épargnée par ces effets, compte tenu de sa contribution négligeable aux émissions de gaz à effet de serre et aux changements climatiques. Cela étant, même si les problèmes découlant des émissions avaient été engendrés par les pays industrialisés, l'Afrique se joindrait aux efforts d'adaptation et d'atténuation pour le bien des générations futures.
24. Le représentant de l'Éthiopie a réaffirmé que le continent, en raison de sa position désavantagée, avait besoin de ressources financières et de capacités technologiques. Dans ce contexte, des propositions avaient été présentées pour l'obtention de financements à hauteur de quelque 10 milliards de dollars par an pour les pays en développement en vue de l'adaptation. Selon les chefs d'État africains, ce chiffre devrait passer d'ici 2015 à au moins 50 milliards de dollars pour l'atténuation et à 100 milliards de dollars pour l'adaptation.
25. Le représentant de l'Éthiopie a souligné que les négociations ne se termineraient pas à Copenhague et a soutenu que, quoique certaines conclusions politiques étaient prévues, il était également possible que des décisions juridiquement contraignantes sur un nombre important de questions soient négociées. À cet égard, il a souligné que l'Afrique devait veiller à ce que les aspects juridiquement contraignants de la Convention et du Protocole de Kyoto soient préservés.
26. Le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique a noté que l'Afrique avait une position de négociation très forte; elle était juste et équitable et devait être vigoureusement défendue. Il a exhorté les ministres à rappeler le rôle joué par les organisations de la société civile dans ce processus. La Commission travaillait au soutien du continent sur la question des changements climatiques. À cet égard, les institutions panafricaines avaient commencé à examiner des mesures pour appuyer la position de l'Afrique sur le changement climatique et la mise en œuvre du programme de l'Afrique sur le changement climatique. Il a réaffirmé l'engagement de la Commission à mettre au point des programmes d'action effectifs et continus pour appuyer les réponses aux changements climatiques sur le continent.
27. Après ces exposés d'experts, la Conférence a convenu que les ministres devaient examiner le point 3 de l'ordre du jour, en s'appuyant sur la contribution du président du groupe des négociateurs africains. La Conférence a en outre décidé que, puisque le Ministre algérien de l'environnement rencontrerait le Premier Ministre éthiopien, le Comité des Dix et le Bureau de la CMAE pourraient l'accompagner à la séance d'information.

III. Débat ministériel

28. Au cours du débat qui a suivi, le représentant du Kenya a rappelé qu'il faudrait présenter un rapport aux ministres ainsi qu'un rapport écrit aux chefs d'État. Ce point de vue a été repris par le représentant du Sénégal, qui a indiqué que la présentation d'un document écrit provenant du président des négociateurs était essentielle pour s'assurer que les membres ne détournent pas leur attention de la position commune de l'Afrique. Il a exprimé des doutes, toutefois, sur l'aptitude des chefs d'État à jouer le rôle de négociateurs.

29. La Présidente a rappelé que, lors de l'arrivée des chefs d'État à Copenhague, les documents pertinents leur seraient remis. La position commune de l'Afrique telle que présentée aux chefs d'État devait faire partie du document qui serait présenté officiellement dans le cadre des négociations.
30. Le représentant du Mali a appuyé l'appel à la préservation de l'unité des États membres lancé par le président du Groupe des 77, soulignant que la déclaration qui serait présentée par le groupe des négociateurs africains devait être claire et précise. La position commune de l'Afrique devait être bien connue de tous afin qu'aucune Partie africaine ne s'en détourne. Il a indiqué que les pays africains ne devaient faire aucune déclaration individuelle en plénière. Il a proposé en outre qu'un document sur l'état actuel des négociations pour l'Afrique soit rendu disponible.
31. Réaffirmant l'engagement de son pays envers la position commune de l'Afrique, le représentant du Malawi a invité les ministres africains de l'environnement à se méfier des invitations officieuses à des activités telles que des déjeuners et des cocktails qui pourraient être utilisées pour compromettre et diviser la solidarité des participants africains ainsi que la position commune du continent à Copenhague et au-delà. S'exprimant également sur la question de la tactique « diviser pour régner », le représentant du Libéria a mis en garde les ministres africains et le groupe de négociation contre le risque de se compromettre ou de se laisser duper.
32. Se faisant l'écho des préoccupations exprimées par d'autres représentants selon lesquelles les discussions techniques pourraient se transformer en négociations politiques, le représentant du Libéria a réclamé des directives scientifiques et techniques en raison de la nature hautement technique et scientifique des négociations sur le changement climatique. Le représentant de la Sierra Leone a par ailleurs attiré l'attention sur l'importance de la cohérence dans la poursuite des négociations, rappelant que les décisions prises par les ministres à Copenhague étaient contraignantes pour le reste du continent.
33. Le représentant de la Namibie a souligné que les manœuvres des pays industrialisés et d'autres acteurs seraient aisément déjouées si l'unité de l'Afrique était préservée. Pour cette raison, il a exhorté les ministres à collaborer en s'exprimant d'une seule voix. La représentante de l'Ouganda a souscrit à ce point de vue, soulignant que l'Afrique avait donné le ton. Les négociations africaines devaient maintenir l'approche à deux volets et se méfier des réunions bilatérales pouvant mener à des divisions. Le représentant de l'Égypte a estimé que les ministres africains devaient convenir de principes et de questions centrales que la position commune de l'Afrique étayerait.
34. Le représentant du Nigéria a insisté sur la préservation de l'unité de l'Afrique, sur la poursuite de l'approche à deux volets dans les négociations et sur le maintien des contributions techniques fournies par les experts. Cette position a été appuyée par le représentant du Burkina Faso. Ce dernier a souligné que les décisions prises en réponse au Protocole de Kyoto et au Plan d'action de Bali montraient déjà la préservation par l'Afrique de la position commune du continent.
35. Le représentant du Sénégal a rappelé que la continuité du Protocole de Kyoto était plus pertinente que jamais en ce qui concerne la question des émissions. Il a noté un manque de volonté apparent des pays visés à l'Annexe I et a indiqué que l'Afrique devait se méfier en tout temps des tactiques de diversion susceptibles d'être exercées par certains partenaires. S'agissant des chiffres présentés, il a insisté sur leur clarté : la réduction des émissions ne devait pas être fixée en deçà de 45 %. Les pays africains ne devaient pas dévier de la position commune de l'Afrique. Il a également exhorté les ministres à s'engager de manière constante dans des consultations avec les chefs d'État et les principaux négociateurs afin que le processus ne se limite pas à un tête-à-tête entre deux dirigeants.
36. La représentante de la République-Unie de Tanzanie a réclamé une entente sur des chiffres et a demandé si les autres représentants appuieraient une proposition de 450 parties par million ou de 350 parties par million, étant donné que le taux de réduction des émissions devait être de 45 %. Sur la question de la réduction des émissions, le représentant de Maurice a indiqué qu'il était peut-être nécessaire d'obliger les Parties visées à l'Annexe I à respecter le Protocole de Kyoto et à prendre des mesures de réduction des gaz à effet de serre, soulignant l'importance des instruments juridiquement contraignants pour la gestion des changements climatiques. Il a ajouté que l'adaptation demeurerait un enjeu prioritaire pour l'Afrique.
37. Exprimant son soutien au Protocole de Kyoto et au Plan d'action de Bali, le représentant de la Côte d'Ivoire a soutenu qu'en prenant dûment en considération les responsabilités historiques, le principe du pollueur-payeur devait être honoré par les pays industrialisés. Le représentant du Kenya a indiqué que les pays visés à l'Annexe I pourraient exercer des pressions sur la Chine afin d'obtenir son concours pour qu'elle soit également contrainte de réduire ses émissions de plus de 30 %.
38. Le représentant du Congo s'est interrogé sur le seuil des niveaux acceptables par rapport aux autres positions continentales comme la position américaine et sur la manière dont l'Afrique pouvait

veiller à ce que la Conférence des Parties prenne dûment en considération la vulnérabilité particulière de l'Afrique aux effets néfastes des changements climatiques. La même préoccupation a été soulevée par la représentante de la Zambie, qui a exprimé sa consternation devant l'absence de volonté des pays visés à l'Annexe I de s'engager dans la seconde phase du Protocole de Kyoto si une seule d'entre elles n'était pas prête à s'engager elle-même. En d'autres termes, les pays visés à l'Annexe I ne semblaient pas vouloir soutenir la position commune de l'Afrique si les États-Unis d'Amérique ne l'appuyaient pas. Elle a en outre demandé des précisions sur la position que l'Afrique adopterait si cette situation se poursuivait et si, le vendredi 18 décembre 2009 au plus tard, aucun accord n'intervenait. Elle a réitéré que l'Afrique ne cherchait pas à obtenir des privilèges à titre de continent. L'Afrique ne devait pas assumer les coûts des actions des pays industrialisés. Le représentant du Rwanda a fait valoir qu'en l'absence d'un accord d'ici le vendredi 18 décembre 2009, le processus devait être reporté.

39. La Présidente a précisé que les chefs d'État prendraient des décisions fondées sur les recommandations qui leur seraient soumises.

40. Certains domaines sur lesquels il fallait se mettre d'accord avaient été recensés par la représentante de la République-Unie de Tanzanie, qui appuyait fermement le maintien du Protocole de Kyoto et la poursuite des activités en matière de technologie et de renforcement des capacités. S'agissant des concentrations d'émissions de dioxyde de carbone, les engagements devaient être renforcés et la position commune de l'Afrique devait être maintenue; s'agissant du financement annuel, selon les estimations d'une étude du Programme des Nations Unies pour le développement, l'Afrique avait besoin de 86 milliards de dollars pour l'adaptation; s'agissant de la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD), l'Afrique devait décider si elle se tournait vers les mécanismes basés sur les fonds ou sur les marchés. Elle a fait état des articles 4.3 et 4.0 de la Convention, soulignant qu'au titre des dispositions de l'article 12 du Protocole de Kyoto, des forums de discussion étaient prévus concernant l'approche fondée sur les mécanismes du marché. Elle a proposé de recourir aux mécanismes basés sur des fonds.

41. En ce qui concerne les aspects relatifs à l'indemnisation et à l'équité, la question des incidences des changements climatiques sur les droits moraux et les droits de l'homme a été présentée par la représentante de l'Ouganda. Elle a expliqué sa pertinence et précisé que l'Afrique souffrait des incidences des changements climatiques découlant des émissions de gaz à effet de serre des pays industrialisés. Elle s'est déclarée préoccupée par le manque d'intérêt et de réponse de ces pays en ce qui concerne les droits moraux et des droits de l'homme entourant la vulnérabilité du continent africain, ainsi que la question de sa survie même, directement compromise par leurs actions. Elle a souligné que l'Afrique insistait sur ses droits et réclamait une indemnisation pour ceux qui en avaient souffert injustement. L'Afrique souhaitait apporter son soutien et collaborer au processus de négociation. Toutefois, elle réclamait des mesures d'adaptation, y compris l'exécution des programmes d'action nationaux pour l'adaptation.

42. De même, attirant l'attention sur la question de la responsabilité morale des pays industrialisés, le représentant du Kenya a déclaré que « les prêcheurs de la démocratie », ainsi qu'il les a nommés, devaient préserver leur propre droiture morale en assumant leurs responsabilités.

43. Soulignant les priorités de l'Afrique, le représentant du Cameroun a appuyé le processus d'adaptation pour l'Afrique.

44. S'agissant des mécanismes de financement et du rôle du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), les représentants ayant pris la parole ont exprimé des points de vue très différents. Le représentant du Burkina Faso a demandé la création d'un fonds que les Parties administreraient et gèreraient elles-mêmes. En même temps, il a demandé des précisions, dans ce contexte, sur le rôle du FEM et sur le temps requis pour la mise en œuvre intégrale et efficace d'un nouveau mécanisme de financement. Il a indiqué que, malgré ses lacunes, le FEM pouvait être réformé et amélioré, tout en affirmant qu'un nouveau mécanisme ne serait sans doute pas opérationnel et efficace dans un proche avenir.

45. Le représentant du Congo a rappelé qu'en pratique, lorsque de nouveaux mécanismes de financement étaient promis, une longue période de temps était requise pour en assurer l'établissement. En général, l'Afrique n'avait aucun contrôle sur ce processus et n'était pas suffisamment bien informée de ces mécanismes. Exprimant sa préoccupation sur les organismes d'exécution des nouveaux mécanismes de financement, il a demandé que les multiples sources de financement disponibles soient harmonisées. Il a rappelé qu'à la onzième session de la CMAE tenue à Brazzaville en 2006, une décision avait été prise sur la création d'un Fonds africain pour l'environnement au sein de la Banque africaine de développement, en raison des difficultés concernant l'obtention de fonds auprès du FEM. Il a précisé qu'un Fonds pour le développement durable existait également, tout en insistant sur l'importance pour le FEM d'entreprendre des réformes dès que possible.

46. La représentante de la Zambie a estimé qu'un nouveau mécanisme de financement garantissant l'accès universel et fonctionnant de manière efficace selon les orientations des Parties était nécessaire. La représentante de la République-Unie de Tanzanie a suggéré que l'Afrique mette l'accent sur un mécanisme financier et non sur des institutions, expliquant que, quel que soit le mécanisme, il devait assurer une représentation équilibrée et un accès réel. Ces éléments devaient servir de principes directeurs dans le choix de la meilleure option de financement.

47. La Présidente de la CMAE a souligné que trois options se dégagent des débats sur le FEM : ce dernier devait être réformé; il devait être rejeté; ou une nouvelle proposition devait être présentée. Elle a suggéré qu'une proposition soit établie et que les trois options y soient exposées.

48. La représentante de l'Ouganda s'est déclarée disposée à examiner la réforme du mécanisme du FEM, mais à la seule condition que le financement soit disponible et que la période d'obtention des fonds soit améliorée de manière significative. Par ailleurs, le représentant de la Côte d'Ivoire a appuyé le point de vue selon lequel le FEM devait être réformé pour fonctionner de manière efficace et efficiente. Le représentant de la Namibie a également indiqué que des changements positifs au FEM seraient bien accueillis et s'est demandé si les membres pourraient envisager ce qu'il a appelé des « contributions individuelles ».

49. Le représentant du Sénégal a recommandé le maintien de l'existence du FEM et son renforcement pour le rapprocher le plus près possible des pays utilisateurs en surmontant les difficultés d'accès éprouvées dans le passé. Il a rappelé en outre la possibilité d'utiliser les organisations régionales existantes par l'entremise desquelles des fonds supplémentaires pourraient être décaissés dans l'ensemble de l'Afrique.

50. Le représentant du Ghana a appuyé la proposition de réforme du FEM et a suggéré la création, dans l'intervalle, d'un nouveau mécanisme de financement représentatif sur le plan géographique et son maintien pour une période de deux ou trois ans, jusqu'à la réalisation de la réforme du FEM. Le représentant de la République démocratique du Congo a appuyé la proposition relative à une approche progressive.

51. S'agissant de la question du financement, le représentant du Kenya a estimé que les chiffres relatifs au produit intérieur brut (PIB) devaient être utilisés comme fondement du financement. À cet égard, il a donné l'exemple du Kenya : la stratégie nationale sur le changement climatique exigeait 10 milliards de dollars pour la détermination des zones relatives aux projets et l'exécution de ces projets. Il a par conséquent préconisé le déblocage de ressources nouvelles et additionnelles d'un montant suffisant pour permettre aux pays africains de faire face aux effets néfastes des changements et des variations climatiques. Il a en outre proposé l'examen du rôle du PNUE sur l'avenir de l'environnement, en accordant une attention particulière aux questions relatives à la gouvernance, ainsi que le renforcement du PNUE sous forme d'une organisation mondiale de l'environnement dotée d'un financement prévisible et fiable.

52. Le représentant du Gabon a appuyé les idées avancées par le représentant du Kenya sur le rôle du PNUE. Il a noté que tout en étant engagée dans ce processus de négociation, l'Afrique avait besoin d'une organisation mondiale de l'environnement dotée de fonds prévisibles et fiables. En ce qui concerne la question des mécanismes de financement et du FEM, il a ainsi appuyé l'idée d'un organisme de financement. S'agissant de la sélection du FEM comme mécanisme de financement, étant donné que les problèmes chroniques du FEM étaient bien connus, il y avait peut-être lieu d'envisager la Banque africaine de développement au lieu du FEM. Il a toutefois rappelé que, malgré l'appui universel à la réforme du FEM, le Groupe des 77 avait écarté l'idée que le FEM soit doté d'un nouveau mécanisme de financement.

53. Le représentant du Togo a suggéré de mettre au point une proposition sur la question d'un mécanisme regroupant toutes les nouvelles idées présentées et de veiller à ce que ces idées soient respectées et dûment prises en compte. Le représentant de l'Égypte a appuyé la proposition sur la réforme du FEM, en particulier les améliorations précises concernant l'accessibilité aux fonds et la transparence de ses activités.

IV. Présentation du Secrétaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

54. À l'invitation de la Présidente, le Secrétaire de la CMAE a indiqué la suite donnée aux décisions de la CMAE concernant les préparatifs de l'Afrique pour l'élaboration d'une position de négociation commune sur un régime international global sur le changement climatique au-delà de 2012. Il a pris acte du soutien fourni par les partenaires de la CMAE et a présenté un bref aperçu

des résultats obtenus lors des réunions tenues sous les auspices de la CMAE, à savoir les réunions du Groupe d'experts africains de haut niveau sur le changement climatique; quelques réunions du groupe des négociateurs africains; les réunions consultatives sous-régionales pour l'Afrique centrale et orientale; la réunion technique d'experts africains sur le changement climatique; et la session extraordinaire sur le changement climatique de la CMAE tenue à Nairobi en mai 2009.

55. Comme indiqué par le Secrétaire de la CMAE, les pays africains avaient une position commune adoptée par la CMAE et entérinée par l'Union africaine. Les pays africains parleraient d'une seule voix et feraient des déclarations politiques à Copenhague sur la base des positions convenues par le biais des diverses consultations menées en vue de mettre au point une vision partagée de l'Afrique et une position commune de négociation. Une rupture semblait s'être produite entre les plus hauts niveaux politiques et les négociateurs à l'échelle mondiale même. Enfin, il a fait valoir que les dirigeants politiques de l'Afrique devaient convenir d'un minimum irréductible pour le continent avant la réunion de haut niveau de Copenhague, puisque ce seraient eux qui communiqueraient l'acceptation par l'Afrique d'un accord politiquement contraignant susceptible d'être atteint à Copenhague à titre de résultat global.

V. Résumé de la Présidente de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

56. La Présidente a noté avec préoccupation les rumeurs persistantes et sans fondement selon lesquelles un document préliminaire était mis au point et serait imposé à un moment précis à titre de document final de la réunion de Copenhague. Elle a invité les ministres à faire preuve de vigilance. En effet, selon ces rumeurs, des pressions s'exerçaient déjà sur certains chefs d'État en vue de leur soutien. Dans ce contexte, elle a condamné la propagation de rumeurs selon lesquelles certains pays avaient l'intention de fomenter une division et a exhorté l'Afrique à se méfier de ces tentatives de déstabilisation. Faisant valoir que l'engagement du continent à Copenhague exigeait un certain nombre de concessions mutuelles, elle a prié instamment les représentants de ne pas perdre de vue que l'Afrique souscrivait avec fermeté et sans équivoque à son engagement relatif à l'approche à deux volets. Elle a réitéré en outre qu'il importait de consolider continuellement la position commune de l'Afrique avec des partenaires stratégiques comme le Groupe des 77 et la Chine.

57. La Présidente a demandé la poursuite des négociations, insistant qu'il importait pour l'Afrique de continuer à exercer des pressions sur le contenu de tout accord et de veiller à ce que les négociations soient transparentes, inclusives, ascendantes et participatives. En ce qui concerne le Protocole de Kyoto, elle a confirmé qu'aucun objectif n'avait été présenté à la table de négociation à ce stade. Elle a précisé que l'objectif global avancé par les pays développés se situait entre 18 % et 23 % plutôt qu'entre 25 % et 40 % au-dessous des niveaux de référence de 1990 préconisés par les scientifiques. Les Parties visées à l'Annexe I pourraient ainsi accroître leurs émissions et, en conséquence, empiéter encore davantage sur l'espace de développement des pays en développement.

58. La Présidente a attiré l'attention sur des rumeurs faisant état d'un changement dans la position commune de l'Afrique, de 450 à 350 parties par million d'équivalent de rejets de dioxyde de carbone et, par conséquent, d'une hausse correspondante de la température de la planète de 2 °C à 1,5 °C. Ces chiffres avaient été modifiés par les experts sans consultations préalables. Même si une certaine souplesse était encore possible, pareilles décisions devaient être entérinées par les ministres chargés de l'avenir de l'Afrique. Conformément à l'accord conclu antérieurement, les chiffres s'établissaient à 450 parties par million et 2 °C, plutôt qu'à 350 parties par million et 1,5 °C.

预览已结束，完整报告链接和二维码如下：

https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?reportId=5_16177

